

**CONSEIL du 9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**  
**Mardi 30 novembre 2021**  
**19 h 00**

*La séance est ouverte à 19 h 00*

Le mardi 30 novembre 2021, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 24 novembre 2021 en séance en présentiel par Madame la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

\* \* \* \* \*

PRÉSIDENTE : Anne BRAIBANT

SECRÉTAIRE ÉLUE : Lisa MAMBRÉ

PRÉSENTS : Anne BRAIBANT ; François GENOUVRIER ; Yohann PARIS ; Sylvie FRÉNILLOT ; Antoine JOBERT ; Bastien MUSSET ; Malika BONNOT ; Lisa MAMBRÉ ; Marie ALCOVER ; Emmanuel GIRAUD ; Gautier CHAPUIS ; Camille AUGÉY ; Pauline BRUVIER HAMM ; Jean-Pierre OTTAVIANI ; Gérard COLLOMB ; Camille LACOSTE ; Elie PORTIER ; Benjamin LAURENT ; Cyril GUINET

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :

Marion CRÉTINON (pouvoir à Marie ALCOVER) ; Quentin CARPENTIER (pouvoir à Yohann PARIS) ; Amaïa SAINZ-RUIZ (pouvoir à Pauline BRUVIER HAMM) ; Adrien DRIOLI (pouvoir à Sylvie FRÉNILLOT) ; Blandine REYNAUD (pouvoir à Gérard COLLOMB)

ABSENTS EXCUSÉS SANS DEPÔT DE POUVOIR : Alain GIORDANO ; Fouziya BOUZERDA

ABSENTE NON EXCUSÉE : Fatiha BENAHMED

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

\* \* \* \* \*

**Mme la Maire :** Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Nous avons le souhait d'ouvrir à nouveau au public nos conseils d'arrondissement. La situation sanitaire et la recrudescence des contaminations nous ont persuadés du contraire. Tout était prêt pour vous accueillir à nouveau en présentiel. La prudence prévaut, surtout en cette période de fêtes. La séance est bien évidemment toujours retransmise en direct sur Youtube.

#### **Installation d'un nouveau conseiller d'arrondissement :**

Je commence ce conseil d'arrondissement par l'installation d'un nouveau conseiller d'arrondissement, monsieur Benjamin LAURENT. Vous vous en souvenez, Madame Servane DEBAUGE a présenté sa démission lors de notre dernier Conseil d'arrondissement. Elle nous a fait suivre son courrier le 25 octobre dernier.

Je remercie à nouveau Servane pour son engagement et son implication pendant cette première année de mandat. Benjamin, je vous souhaite la bienvenue parmi nous !

#### **Introduction du Conseil d'Arrondissement :**

Chers collègues, quelques classiques mots d'introduction pour notre dernière séance de l'année. En tout premier lieu, j'aimerais vous faire part d'une modification dans l'intitulé de la délégation de Pauline BRUVIER HAMM, désormais en charge de l'urbanisme, de la nature en ville et de la condition animale. Si la condition animale était déjà dans les attributions intégrées à son arrêté de délégation, elle n'était pas suffisamment mise en avant. C'est chose faite, avec les félicitations de l'association L214, militante de la question animale et de son bien-être.

Je vous le disais en début de séance, nous aurions aimé accueillir le public. Malheureusement, le nombre de nouveaux cas positifs au Covid 19 est en forte hausse dans le Rhône. De manière très nette depuis 15 jours. Pour la semaine allant du 19 au 25 novembre, le taux d'incidence était de 386. Ce taux était de 210 la semaine précédente et de 94 il y a deux semaines !

Cette 5<sup>e</sup> vague est abrupte, rapide. Les contaminations sont multiples, dans tous les milieux. De nombreuses écoles lyonnaises sont touchées. Des enfants sont testés positifs, des enseignants aussi. Plus que jamais nous devons maintenir notre vigilance. Nous avons appris à vivre avec le virus. Mais il ne faudrait pas non plus oublier qu'il reste très présent. Le respect des gestes barrières demeure primordial.

La période des fêtes qui arrive voudrait qu'on accentue la convivialité. L'heure n'est pourtant pas encore aux embrassades. Si des moments de partage peuvent toujours être organisés, nous devons rester attentifs. Le passe sanitaire doit rester obligatoire dès que le masque est enlevé. Gardons en tête la désinfection de nos mains, des surfaces que nous utilisons. Ne baissons pas les bras, ce n'est pas le moment. Personne ne souhaite passer Noël cloué au lit ou isolé parce que cas contact.

En ce mois de décembre, nous avons à cœur de recréer ces temps conviviaux qui avaient été annulés l'an dernier. Avec bien évidemment les précautions sanitaires nécessaires. Nous sommes très heureux de voir de nouvelles illuminations de Noël égayer la place de Paris. C'est l'association *Les Vitrines de Vaise*, créée l'an dernier, qui en est à l'origine. La Grande rue de Vaise ne sera pas en reste. Les illuminations brillent déjà et des animations viendront ponctuer décembre grâce à l'association de commerçants Centre 9.

Côté mairie du 9<sup>e</sup>, nous allons planter un nouvel arbre comme nous l'avons fait l'an dernier parc Roquette et square Compas-Raison. Cette année, ce sera du côté de l'Industrie.

La mairie proposera le spectacle *Une étrange famille humaine* avec le collectif Handicap 9 et la compagnie Les Artpenteurs à l'espace Jean Couty le jeudi 2 décembre. Ce spectacle sera suivi d'une exposition que nous accueillerons dans le hall de la mairie. Le vernissage aura lieu le mardi 7 décembre à 17h30.

Les séniors du 9<sup>e</sup> ont été invités à assister à un goûter et à une représentation théâtrale ce samedi 4 décembre à l'espace Jean Couty. Nous prendrons les précautions nécessaires pour faire respecter des distances entre chacun des participants. La jauge est donc en deçà des habitudes.

Si nous sommes prudents, nous pourrions espérer nous retrouver l'année prochaine pour des cérémonies des vœux dans chacun des quartiers :

- le mercredi 12 janvier à Champvert
- le mercredi 19 janvier à la Duchère
- le samedi 22 janvier à Vaise
- et le vendredi 28 janvier à Saint Rambert

Nous irons à la rencontre des habitantes et habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement, chez eux, dans un format inédit, en extérieur. Les grands et longs discours seront mis de côté et nous laisserons place à l'échange direct. Nous avons choisi un format familial. Entre chocolat chaud, soupe et vin chaud, il y en aura pour tout le monde. Nous vous proposerons également des moments festifs avec spectacle musical pour chacune des cérémonies.

Le prochain numéro du journal d'arrondissement O9 sortira début janvier et vous donnera tous les détails.

Nous avons hâte de vous retrouver. Soyons collectivement responsables pour que nous puissions profiter d'un moment convivial.

### **Hommage à André BERGER :**

Je souhaite passer la parole à Emmanuel GIRAUD pour rendre hommage à André BERGER, décédé il y a quelques jours.

### **Prises de parole :**

**Emmanuel GIRAUD** : Au nom de toutes celles et ceux ici qui l'ont connu, les habitants de son quartier à Saint Rambert ou encore tous ceux pour qui il a tendu la main, merci Madame la Maire, de m'accorder la possibilité de rendre hommage à un homme « juste » et profondément « humaniste », André BERGER est décédé il y a quelques jours.

*« On ne fera pas un monde différent, avec des gens indifférents ».*

Loin de toute indifférence, André militait sans cesse pour essayer de changer le monde et ces injustices !

André habitait le plateau de Saint Rambert et s'est pendant longtemps, investi dans l'association Saint Rambert Solidarité. Il en a été le Président pendant de longues années. Avant et après sa responsabilité

de Président il était viscéralement attaché à cette association. C'était un cadre de celle-ci avec une implication permanente et inscrite dans la durée.

Il a organisé les collectes, mobilisant quasiment une centaine de bénévoles. André était attentif aux personnes militantes de cette association mais aussi aux personnes aidées. Au-delà de l'action caritative, il rencontrait les personnes aidées, il apportait une dimension humaine et fraternelle à l'aide. Très empathique, touché par les situations de misère, il offrait un véritable espace d'écoute.

Au-delà de Saint Rambert solidarité, il s'était impliqué dans les conseils de Parents d'élèves. Il a été aussi administrateur de la maison de l'enfance de Saint Rambert, animait la fête des associations, présent au comité de coordination des associations et enfin membre du conseil de quartier. Sa vie à l'écoute des autres lui a valu la remise par Monsieur Gérard COLLOMB de la médaille de la Ville de Lyon en 2016.

André nous laisse désormais le souvenir d'un homme discret, engagé pour et au milieu des êtres humains de son territoire, dans la lutte contre la pauvreté et pour le bien vivre ensemble. Je vous remercie.

**Gérard COLLOMB :** Je veux simplement me joindre à l'hommage que vient de rendre Emmanuel GIRAUD à Monsieur BERGER. C'était un militant dans le sens plein du mot, il était toujours disponible pour les autres et ce pour cela que nous avons voulu lui remettre cette médaille d'honneur de la Ville de Lyon.

#### **Expression des groupes politiques :**

**Mme la Maire :** Comme le prévoit notre règlement, la parole est donnée en début de séance aux groupes politiques pour une expression de 3 minutes.

Qui souhaite s'exprimer ?

**Emmanuel GIRAUD :** Madame la Maire, mes chers collègues, les températures qui se sont rafraîchies ces derniers jours nous rappellent que, même si la Terre se réchauffe, l'arrivée du froid met dans une situation d'urgence celles et ceux qui vivent sans rien et particulièrement sans toit, dans des conditions indignes de notre belle ville. Nous le voyons dans le nombre de demandes et de signalements que les élus et services reçoivent chaque semaine et nous l'observons aussi lorsque nous arpentons les rues de notre Ville et arrondissement.

Pourtant, à en écouter ceux qui animent l'actualité politique locale et nationale, c'est bien une toute autre forme d'indignité qui s'impose à nous. À l'approche des prochaines échéances électorales, on peut sentir monter la pression au sein de la classe politique. Mais tout de même, nous ne pouvons pas accepter que tout soit dit, que tout soit fait et surtout n'importe quoi :

- un porte-parole de groupe politique qui dérape,
- sa malheureuse remplaçante qui en fait tout autant sur un autre sujet,
- des émissions de télévision racoleuses qui s'invitent dans nos quartiers en faisant la publicité des partis d'extrême droite.

Et que dire de ceux, encore plus inquiétants, qui radicalisent le débat public, aujourd'hui officiellement candidats à la Présidentielle, à grand coup de doigts d'honneur aux Françaises et aux Français ou des débats de « primaires » de partis politique où le tout sécuritaire et le rejet de l'autre constituent l'alpha et l'oméga des échanges.

Nous ne pouvons et nous ne devons pas accepter que le discours politique s'abîme dans une radicalité crasse, mêlant la xénophobie, l'homophobie ou encore le sexisme, alors que les urgences sont ailleurs, en bas de chez nous !

Nous vivons, depuis la crise migratoire de 2015, une mutation profonde et fondamentale dans nos approches. Nous le savons, notre territoire est en grande tension et rencontre un défi sans précédent pour assurer l'accueil des femmes, hommes et enfants en situation d'exil. Et le phénomène ne fera que s'amplifier dans les décennies à venir avec l'accentuation des migrations climatiques.

L'accueil et l'intégration constitue donc un droit que nous nous devons d'assurer à toutes celles et ceux qui risquent leur vie pour en offrir une meilleure à leurs enfants. Leur droit, c'est notre devoir.

Face à cette situation dramatique la Ville de Lyon a fait un choix et agit comme jamais auparavant, pour répondre à cette détresse, au maximum de demandes et en répondant le plus positivement possible. C'est dans ce sens que notre majorité s'est engagée, Sandrine RUNEL en premier, à ce qu'aucun enfant ne dorme à la rue cet hiver. Un engagement qui semble relever de l'évidence, qui relève de la dignité et la solidarité la plus élémentaire.

Pourtant nous voyons au quotidien les difficultés pour faire de cet engagement une réalité, c'est presque un pari qu'il faudra réussir. Lyon doit être au rendez-vous, Lyon doit apporter les réponses à l'urgence climatique mais surtout sociale, devenir cette ville ambitieuse solidaire qui prépare les transitions pour tous. Nous le pouvons car beaucoup de leviers d'actions sont entre les mains des élus que nous sommes, municipaux et métropolitains : le logement, l'éducation, l'économie sociale et solidaire, la culture et le soutien aux associations.

Je vous exhorte collectivement à remettre au bon niveau, les vraies urgences qui s'imposent à nous aujourd'hui et vous remercie de votre attention.

**Mme la Maire** : Vous êtes extrêmement dans le timing. Merci Monsieur GIRAUD. Monsieur COLLOMB, vous vouliez prendre la parole ? Non. Madame FRÉNILLOT ?

**Sylvie FRÉNILLOT** : Mesdames, Messieurs, chers collègues, le 20 novembre se déroulait la Journée internationale des Droits de l'Enfant et je souhaiterai ce soir au nom des élus de *Lyon en commun*, aborder la situation de certains enfants sur la Ville de Lyon. Selon le collectif *Jamais sans toit*, sur le territoire de la Métropole, une soixantaine de familles sont à la rue, dont plus de 120 enfants. À Lyon, plusieurs écoles accueillent un certain nombre de ces enfants, notre arrondissement est concerné puisque deux écoles sont désormais occupées afin d'éviter la rue aux enfants scolarisés et à leurs familles.

Je souhaiterais apporter au nom de *Lyon en commun* tout notre soutien aux associations, aux parents d'élèves et au corps enseignant qui se mobilisent au quotidien pour permettre à ces familles de vivre dans des conditions qui soient humainement plus acceptables. Si la compétence d'hébergement dépend en fonction des situations de l'État et de la Métropole que nous invitons à redoubler d'efforts pour mettre en place des dispositifs qui soient à la hauteur de l'urgence humanitaire à laquelle ces familles sont confrontées, la Ville de Lyon est engagée en lien avec les CCAS, la Direction de l'éducation et l'association *Jamais sans toit*, à identifier les situations les plus préoccupantes.

La mise à disposition de bâti municipal vacant pour augmenter les capacités d'hébergement est en cours et nous nous en félicitons. Mais il y a urgence à mettre ces familles et enfants à l'abri, la période hivernale est installée et leur situation est loin d'être réglée.

Aujourd'hui, sur la Ville de Lyon, un certain nombre d'associations sont également mobilisées pour soutenir les jeunes mineurs isolés, en situation de migrations qui se trouvent à la rue dans l'attente de la régularisation de leur situation administrative. Rappelons-le : un mineur non accompagné est un mineur en danger. Tous les enfants sont des sujets de droit à part entière, et les mineurs accompagnés en retour sont des sujets de droit comme les autres, ils doivent donc être pris en charge et loger décemment.

Depuis l'été dernier, près d'une quarantaine de jeunes en situation d'exil ont été mis à l'abri, il reste cependant beaucoup à faire. En la matière, l'État manque à ses devoirs, la Ville de Lyon doit continuer à veiller sur son territoire, eu égard à ses compétences, à ses moyens humains et financiers, au respect de la Convention internationale des droits des enfants, traité le plus largement ratifié dans le monde. Si cette Journée internationale des droits de l'enfant a lieu le 21 novembre de chaque année, ceux-ci doivent être respectés chaque jour qui passe et nous serons là pour le rappeler. Mesdames, Messieurs, chers collègues, merci pour votre attention.

**Mme la Maire :** Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres prises de paroles ?

**Antoine JOBERT :** Chers collègues, je m'exprime au nom des *Écologistes*, en préambule à mon intervention qui abordera un sujet directement lié aux affaires municipales, notre groupe soutient totalement les prises de paroles de nos collègues socialistes et de *Lyon en commun*. On s'inscrit pleinement dans une majorité engagée sur ces questions sociales et qui lutte contre la dérive du débat politique dans notre pays.

Avec le devoir de transparence qui nous incombe en tant qu'élus, nous souhaitons parler d'une problématique qui touche notre service public pourtant central à Lyon : le service de la Petite enfance. Vous l'avez sûrement vu et entendu, c'est ce qu'on essaie de porter pendant tout le mandat : nous devons faire de Lyon une ville accueillante pour tous les enfants. Cela se traduit par la signature du label UNICEF *Lyon ville amie des enfants* et également par des moyens historiques à l'échelle de la Ville de Lyon dédiés à l'augmentation de nos capacités d'accueil dans nos structures de Petite enfance.

Le problème que nous rencontrons aujourd'hui est important puisque nous manquons cruellement de personnel dans nos structures de Petite enfance. Ce problème touche les crèches privées, associatives et les crèches publiques. Ceci va venir impacter fortement la vie des Lyonnaises et des Lyonnais mais plus largement de toutes les collectivités territoriales de la Région.

C'est pourtant un secteur important pour la vie en société en France et c'est pour moi dramatique que l'on ait des postes ouverts et une situation de chômage de masse (...) et que nos structures soient en incapacité de recruter des personnels formés.

On commence à en voir les conséquences à l'échelle du 9<sup>e</sup> arrondissement et c'est là notre devoir de transparence. Face au manque de personnels, certaines crèches sont obligées de baisser leurs

amplitudes horaires, d'autres de fermer des sections. Pour exemple, lors de la dernière Commission crèches nous n'avons pas pu attribuer toutes les places ouvertes. Pourtant, la Ville de Lyon fait des efforts importants pour les professionnels de la Petite enfance. Dans le cadre de la revalorisation globale des agents de la Ville de Lyon, un effort tout particulier a été fait pour les personnels de la Petite enfance. Le problème vient du manque de personnel formé sur ces questions de Petite enfance. J'en reviens à ce paradoxe dramatique d'un monde où l'on a un chômage de masse, des postes ouverts stratégiques et une collectivité qui à l'échelle régionale ne joue pas le jeu de la formation des professionnels de la Petite enfance. Un dialogue a été ouvert et l'on s'en félicite. On invite la Région à se recentrer sur ses compétences premières, à savoir la formation professionnelle des acteurs territoriaux plutôt que de s'inventer une compétence limitée en matière de sécurité. C'est un vrai enjeu de qualité de vie pour les Lyonnaises et les Lyonnais et plus largement pour tous les ???.

Je vous remercie.

**Mme la Maire :** Merci Monsieur JOBERT. Monsieur COLLOMB, je vous voyais prendre des notes, vous êtes inspiré par cette intervention.

**Gérard COLLOMB :** Absolument. J'ai des suggestions inspirées par les quelques interventions de nos collègues. Concernant le plan froid, on connaît cette problématique depuis longtemps. Comme vous le savez, jamais nous n'avons eu autant de places d'hébergements, à peu près 8 000 cette année. Cela veut dire que le problème s'accroît d'année en année. Il faut réfléchir sur la façon dont on peut accueillir. Il vaut mieux bien le faire que très mal accueillir.

On avait eu une réflexion plus approfondie sur le problème des ???, beaucoup sont logés à l'hôtel, sans aucun accompagnement. On peut comprendre certaines dérives quand on n'a pas du tout d'accompagnement. Je crois que bien accueillir est une nécessité. Pour cela, il faut d'abord un logement c'est là toute la complexité de gestion métropolitaine ou d'une ville. Monsieur GIRAUD, vous connaissez bien le problème. Je crois que vous étiez sur un rythme de 9 000 à 10 000 constructions par an, on va être à 4 000. Cela va faire des gens qui vont avoir des besoins de logements extrêmement forts, y compris pour loger les plus fragiles. Il faut qu'on construise beaucoup sinon on connaît le phénomène actuel qui est une augmentation des prix de manière drastique. Ils avaient augmenté de 3 % par an, ces dernières années, on parle de 8,5 %. Cela pose un problème.

Sur les problèmes de recrutement du personnel, c'est un paradoxe dans notre société sur lequel il faut également qu'on réfléchisse. Aujourd'hui, tous les secteurs manquent de personnel. Si le nombre de bénéficiaires du RSA a baissé au niveau de la Métropole, ce n'est pas dans des proportions parallèles à l'évolution des besoins de main d'œuvre. Il faudra collectivement réfléchir sur ces problèmes de société et trouver un certain nombre de solutions.

#### **Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2021**

Nous commençons l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement par l'adoption du procès-verbal du 19 octobre 2021. Y-a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Gérard COLLOMB :** Une petite observation, Madame la Maire. Ce sera ma seule taquinerie de la soirée.

**Mme la Maire :** Dites donc. On va s'ennuyer.

**Gérard COLLOMB** : C'est sympa, on est près de Noël, on ne va pas se fâcher à la veille des convivialités. Lors de notre dernière séance, vous vous souvenez que j'avais évoqué les problèmes de sécurité. Vous me disiez que dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, cela va très bien. Vous ajoutiez sauf devant la Mairie, en dehors de ça, tout allait bien. On a vu ce qui s'est passé à la Duchère, il faudra là aussi un jour s'interroger sur le caractère impressionnant aujourd'hui des trafics de drogue dans nos cités. Cela pose le problème d'une montée de la violence qui semble être sans fin.

**Mme la Maire** : Effectivement, j'avais dit que l'été était particulièrement calme à la Duchère, je n'avais tout de même pas dit qu'il ne se passait rien non plus. Je suis bien d'accord avec vous, il faut toujours rester extrêmement vigilant, et je le redis, un travail de fourmi et de terrain est extrêmement important à la Duchère. Il y a deux centres sociaux et une MJC qui font un travail formidable, une Maison de l'enfance et un tissu associatif vraiment dense. Je pense que c'est en mêlant ces efforts avec les efforts de terrain des polices municipale et nationale pour démanteler ces cartels et s'occuper de lascars qui empoisonnent le monde. Les gens se sentent bien à la Duchère, nous avons tous ce vœu que demain ils n'aient pas de sentiment d'insécurité.

## **L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour comprend 19 projets de délibération et deux questions des Conseils de Quartiers au Conseil d'arrondissement.

---

### **1 - 123 - État spécial de la mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement - Budget primitif pour l'exercice 2022**

---

Rapporteuse : Anne BRAIBANT

**Mme la Maire** : Le 15 septembre dernier, nous nous sommes prononcés sur le montant global des dotations à l'arrondissement pour l'exercice budgétaire 2022 :

- 598 176 € de dotation de gestion locale ;
- 49 005 € de dotation d'animation locale, soit 647 181 € en crédits de fonctionnement ;
- et 103 266 € de dotation d'investissement.

Lors de la première décision modificative intervenant généralement en juin, l'enveloppe du budget primitif sera abondée du report de l'excédent de l'exercice 2021 et de l'intéressement de 30 % du montant des locations des salles associatives sur l'année 2021. À ce jour, 89 % des crédits inscrits au BP 2021 ont été consommés.

Le contexte particulier de l'année 2021 n'a pas permis de voir aboutir le travail de redéfinition des dotations des arrondissements, aussi une reconduction à l'identique du BP 2021 est-elle proposée sur 2022. Ce choix n'obère pas la possibilité de discussions au printemps 2022 pour réévaluer les dotations des arrondissements et le cas échéant, intégrer les impacts financiers des nouveaux transferts dans le cadre d'une décision modificative.

Concernant les dépenses, trois opérations totalisent plus de **80 %** du budget : la gestion des crèches, les frais de siège de la mairie et les sports. Des augmentations des dépenses sont constatées d'année en année pour la maintenance préventive des locaux et les fluides (eau, gaz, électricité).

Le déroulement des élections présidentielles et législatives en 2022 sur 2 tours chacune, va engendrer une dépense particulière : prise en charge des plateaux-repas et de diverses fournitures pour adapter les bureaux de vote aux conditions de sécurité sanitaire.

Concernant la dotation d'animation locale, 49 000 € sont répartis pour notamment :



- l'organisation d'événements et de réceptions (Carnaval, forums, après-midi festifs etc) ;
- la publication de O9, magazine de l'arrondissement ;
- pour les animations et les prestations culturelles ;
- un budget de 6 000 € est toujours inscrit pour les projets développés par les Conseils de quartier.

Le montant de la dotation en investissement est de 2 € par habitants, soit 103 266 €.

Quelques exemples de dépenses d'investissement en 2021 :

- le remplacement de l'électroménager de la MFF Duchère et achat de placard à vaisselle : 10 000 € ;
- dotation de sièges ergonomiques pour le personnel de la mairie : 4 000 €.

Je vous invite à voter favorablement ce budget primitif 2022.

### **Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB** : J'ai une remarque que j'ai déjà faite : lors de la dernière campagne municipale, certains préconisaient le Big bang entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement. Lorsqu'on a préparé le budget 2021, on m'a dit que « ce n'est pas encore mûr mais vous allez voir, ça va venir les temps prochains ». Nous sommes une année après et il n'y a toujours pas de révolution. Je trouve que c'est bien, que la loi PLM a prévu un équilibre entre les arrondissements et la mairie centrale qui me semble satisfaisant. Tous les propos qui disaient que la mairie centrale n'allait plus avoir de pouvoir, qu'elle allait tout ou beaucoup déléguer aux arrondissements, c'était un rêve ou une idée qui était fautive puisqu'il faut une unité de la ville et que la population puisse bénéficier de services à peu près identiques suivant les arrondissements. Si demain, Lyon qui a mis une centaine d'années pour s'unifier se désarticulait, ce serait catastrophique pour tout le monde.

**Mme la Maire** : Comme vous vous répétez, je vais faire de même, je laisserai ensuite la parole à Monsieur GUINET. On ne peut pas parler de Big Bang ces deux premières années mais il y a tout de même eu des grandes avancées. Nous avons transféré à l'arrondissement plusieurs biens sur lesquels nous avons entamé des réflexions pour mener à bien des projets de proximité. Il y a le bâtiment de La Poste, le rez-de-chaussée de la Tour panoramique à la Duchère et la Mairie annexe de Saint Rambert. Une nouveauté en 2022 : nous avons l'arrivée de nouveaux collaborateurs. Nous allons avoir un coordinateur de proximité qui va gérer les sujets comme la voirie, la propreté, l'urbanisme, les bâtiments. Il va travailler avec nous pour répondre aux habitants. Un stagiaire va nous accompagner sur des questions de communication. Et nous avons un service civique qui devrait arriver au premier semestre 2022 et nous épauler sur le budget participatif.

Les Maires d'arrondissement se retrouvent pour la conférence des Maires d'arrondissement et sont invités à la conférence métropolitaine. Un dialogue et une interaction forte entre les arrondissements et la mairie centrale est vraiment en route. Nous espérons que cela continue. Monsieur GUINET, c'est à vous.

**Cyril GUINET** : Je pense qu'ici personne n'a fait campagne en proposant neuf mairies différentes et pour la dissolution de Lyon. C'est réforme par réforme que nous aboutirons à une révolution. Si l'on souhaite donner plus d'importance aux arrondissements et au terrain, c'est une philosophie politique que l'ensemble de cette majorité mène que ce soit en mairie centrale ou en mairie d'arrondissement.

Il n'y a pas de grand chamboulement, de grand Big Bang, on est soumis à la loi PLM mais c'est surtout un travail de tous les jours de l'ensemble de cette majorité afin d'aboutir une révolution politique au sein de la Ville de Lyon.

**Gérard COLLOMB** : Ce n'est pas à moi qu'il faut dire qu'on peut avoir des pouvoirs même sans qu'ils soient inscrits dans la loi et sans faire de révolution au niveau d'un arrondissement. Il se trouve que j'ai été ici Maire d'arrondissement en 1995, je pense qu'entre cette date et le mandat 2001, les choses ont un peu changé sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, dans le quartier de l'Industrie par exemple. Il n'y avait pas davantage de formalisation, c'était simplement la dynamique qu'on pouvait apporter.

**Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.**

**2 abstentions : Gérard COLLOMB et Blandine REYNAUD.**

---

**2 - 3286 - Groupe scolaire La Sauvagère - Rénovation phase 2 Restaurant façades - 1 square Edouard Mouriquand 69009 Lyon - opération n° 09022003 - Lancement des études et autres prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006 - Direction de la Construction**

---

Rapporteur : François GENOUVRIER

**François GENOUVRIER** : Bonsoir à toutes et tous, j'ai le plaisir de vous parler ce soir du groupe scolaire de la Sauvagère. Comme vous le savez, cette école a fait l'objet d'un projet de rénovation l'année passée, qui constituait la première phase avec la mise aux normes de sécurité, les aménagements intérieurs et la réfection des toitures, l'aménagement de la cour d'école.

Aujourd'hui nous votons le lancement de la deuxième phase de travaux, en autorisant les études préalables, en particulier sur la rénovation du restaurant, sa mise en accessibilité, le passage en self-service pour les élémentaires, la création d'un préau dans la cour, la rénovation des façades, l'isolation thermique des murs et planchers sur sous-sols, la réfection des clôtures périmétriques et la démolition du bâtiment préfabriqué désaffecté.

L'esprit général de cette 2<sup>e</sup> phase est une vision à long terme, projeter cette école vers le long terme avec des bâtiments entièrement aux normes, confortables été comme hiver, adaptés aux usages, économes en énergies et émettant peu de gaz à effets de serre.

Je fais un petit aparté sur le sujet énergétique, vous connaissez peut-être le décret tertiaire qui est la transcription réglementaire des accords de Paris pour les bâtiments tertiaires. Le patrimoine de la ville dont les écoles sont des bâtiments tertiaires soumis à cette réglementation. Les objectifs nationaux sont de diminuer la consommation d'énergie des bâtiments en suivant des objectifs décennaux : moins 40 % d'énergie en 2030, moins 50 % en 2040 et moins 50 % en 2050.

Ce que nous proposons, c'est de viser loin et d'atteindre l'objectif de 2050 avec cette deuxième phase de travaux. Viser loin est un engagement écologique pour limiter le réchauffement climatique mais aussi de bonne gestion de l'argent public, puisque que de grosses économies d'énergie vont commencer à s'appliquer rapidement et sur de nombreuses années, ce qui permettra d'amortir une bonne partie du coût du projet.

Pour conclure, cette deuxième phase de travaux est à l'image de ce que nous voulons faire de notre mandat : réduire la dette patrimoniale de la Ville de Lyon, réduire l'empreinte écologique de nos bâtiments, accueillir nos enfants dans des locaux confortables et propices au meilleur niveau d'éducation. Je vous invite donc à donner un avis très favorable sur ce rapport.

**Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB :** Pour parler de la dette patrimoniale, on peut être ambitieux dans les objectifs, encore faut-il réaliser. Vous avez vu que l'art de faire est peut-être plus difficile que l'art du discours puisque sur le BP 2021, il était prévu 130 millions d'euros de travaux dans la ville et que le réalisé via le débat d'orientation budgétaire au prochain conseil municipal est de 90 millions d'euros. Il ne suffit pas de dire pour que l'on fasse. C'est quand même un travail de tous les jours pour arriver à atteindre les objectifs qu'on s'est fixé.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**3 - 124 - Désignation de représentants du Conseil d'Arrondissement dans les organismes extérieurs  
Mandat 2020/2026**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

**Yohann PARIS :** Chers élus, chères habitantes et habitants, suite au départ de madame Servane DEBAUGE qui siégeait au sein des Conseils d'écoles en tant que conseillère d'arrondissement désignée par le conseil d'arrondissement, je vous propose de remplacer sa présence par celle de Monsieur Benjamin LAURENT, qui pourra ainsi s'investir plus rapidement dans la vie de notre conseil d'arrondissement.

Je profite également de cette délibération pour souhaiter à Monsieur LAURENT la bienvenue au sein de ce conseil. Vous aurez le loisir de connaître l'école Audrey Hepburn, je rejoins ce qui s'est dit précédemment par mes autres collègues. Cette école fait preuve d'une solidarité assez importante envers une famille actuellement à la rue. J'espère bien que quand vous pourrez aller dans cette école et que le cas de cette famille sera réglé. Je vous propose de voter favorablement cette proposition.

**Prises de parole :**

**Jean-Pierre OTTAVIANI :** Comment se fait-il que pour les réunions des parents d'élèves, dans certaines écoles, des ATSEM n'ont pas pu être présents.

**Mme la Maire :** Vous parlez des conseils d'écoles ?

**Jean-Pierre OTTAVIANI :** Oui.

**Mme la Maire :** C'est étrange. Normalement, elles ont leur place.

**Yohann PARIS :** Oui, elles ont leur place. Habituellement, c'est la Directrice ou le Directeur qui invite les participants au conseil d'école. Si vous le souhaitez, Monsieur OTTAVIANI, je pourrai me renseigner un peu plus en détails et pour participer à d'autres conseils d'écoles, on a des personnes qui sont présentes.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

***2 abstentions : Gérard COLLOMB et Blandine REYNAUD.***

**Mme la Maire :** Monsieur LAURENT, bienvenue dans les conseils d'écoles.

---

**4 - 3240 - Approbation du nouveau Projet éducatif de Lyon 2021/2026 et autorisation de signer la convention relative à la mise en place d'un Projet éducatif territorial et d'un Plan Mercredi – Direction de l'Éducation**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

**Yohann PARIS :** Je suis très heureux de pouvoir vous présenter à travers cette délibération le travail réalisé pour construire le nouveau Projet éducatif de Lyon 2021/2026. Notre majorité s'est engagée à donner une place centrale aux enfants ainsi qu'à leur éducation. Alors que la Ville de Lyon a déclaré l'état d'urgence climatique, il est essentiel que nous préparions nos enfants aux gros enjeux auxquels elles et ils devront face dans les prochaines années. Leur permettre d'appréhender les thèmes liés à la transition écologique évidemment mais également de favoriser leurs engagements et de co-construire avec eux, puisque c'est bien ensemble qu'il faut et faudra agir pour relever ce défi vital.

Il nous semblait donc tout naturel de lancer une grande démarche de co-construction afin d'élaborer ce projet éducatif. Il est primordial de montrer à nos enfants que le monde adulte sait fonctionner ensemble et que nous sommes en capacité également de les associer aux enjeux qui les concernent.

Après un bilan initial effectué entre janvier et mars 2021 avec l'ensemble des partenaires, Éducation nationale, CAF, État, Métropole, caisse des écoles, assistants sociaux, MJC et Maisons de l'enfance, une réflexion collective a été engagée. Je voudrais remercier l'ensemble des personnes qui se sont inscrites dans ce processus. Merci aux 700 enfants dont la parole a été recueillie via des groupes d'échanges, aux 3 700 parents répondant au questionnaire, aux 800 personnes partenaires éducatifs, ville, Éducation nationale, institutions, associations et représentants des parents d'élèves qui ont répondu présents à l'enquête en ligne. Merci aux 500 personnes qui ont participé au travers des 24 ateliers thématiques et d'arrondissement.

Ce travail a permis une concertation autour de trois ambitions partagées que sont : une éducation à la transition écologique, une éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice, une éducation co-construite plus juste, plus solidaire et plus inclusive. Ces axes sont ensuite déclinés en objectifs opérationnels pour guider des actions concrètes et les projets pédagogiques de l'ensemble de la communauté éducative lyonnaise dans les années à venir.

Afin que toutes et tous nous puissions nous inscrire dans cette dynamique, nous avons souhaité inscrire ce projet dans un temps long de 2021 à 2026 qui permettra aux acteurs locaux de se saisir des sujets et de s'investir. Nous veillerons également à effectuer une démarche de bilan intermédiaire en 2024 ainsi qu'un bilan final en 2026. J'ai pu d'ores-et-déjà assister aux premiers retours positifs lors du deuxième atelier thématique réalisé en arrondissement, les échanges ont pu être réalisés entre les

membres de la communauté éducative locale qui a remercié la Ville de Lyon pour l'organisation de ce temps. Ce moment d'échanges a permis aux acteurs d'un même quartier de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques et a été vivement apprécié.

Comme vous le savez, le projet éducatif une fois adopté permettra de soutenir les projets par des moyens financiers ainsi que par la mise à disposition de ressources humaines, ceci sur l'ensemble des temps scolaires, périscolaires, extra-scolaires au service de l'épanouissement et du développement des enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans. Mais c'est également en créant des temps d'échanges communs avec des acteurs locaux que nous permettrons à nos politiques de s'ancrer dans nos territoires. Aussi des rencontres d'arrondissements seront organisées chaque année, des collectifs éducatifs locaux seront constitués à l'échelle du quartier, du bassin de vie réunissant tous les acteurs pour impulser les projets et faire remonter les besoins, pour échanger autour d'expériences locales.

Il s'agit encore une fois de préparer nos enfants aux grands enjeux qui les attendent : la transition écologique et le vivre ensemble, à travers la citoyenneté, la co-construction, la solidarité et l'inclusion. Je prie donc l'ensemble du conseil d'arrondissement de bien vouloir voter favorablement cette délibération. Je suis certains que nous partageons toutes et tous ces valeurs et j'espère que nous saurons montrer aux enfants que malgré nos différences de points de vue, nous savons nous réunir autour d'enjeux aussi importants.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

## **5 - 3241 - Programmation PEdT Temps scolaire - Attribution des classes découvertes avec nuitées pour la période de janvier à décembre 2022 et inscriptions budgétaires – Direction de l'Éducation**

---

Rapporteur : Yohann PARIS

**Yohann PARIS :** Comme je viens de vous le présenter précédemment, voici une des programmations du PEdT concernant le temps scolaires. Il s'agit de l'attribution des classes découvertes avec nuitées pour la période de janvier à décembre 2022, action attendue par les enfants et qu'ils ont exprimé lors de la concertation sur le projet éducatif.

Il est essentiel de promouvoir ces séjours qui permettent de développer l'autonomie, de comprendre le vivre ensemble en dehors du cocon familial et de découvrir d'autres lieux, d'autant plus dans la situation actuelle.

Ces séjours s'effectueront selon les projets élaborés par les enseignants et le soutien financier prend en compte la proportion d'enfants dont le quotient familial est Q1 ou Q2 au regard de l'effectif global afin d'aider également les enfants les plus en difficulté sur le plan financier. Lors de séjours avec nuitées, les enseignants perçoivent une indemnité en fonction du nombre de jours.

Pour le 9<sup>e</sup> arrondissement, 10 classes bénéficieront de cette programmation pour la somme de 34 200 euros et 740 euros au titre des vacances. Les coopératives des écoles concernées sont celles des écoles Audrey Hepburn, Gare d'eau, Alphonse Daudet ainsi que Jean Zay. Nos enfants ont un grand besoin de sortir et je souhaite que le contexte sanitaire leur permette prochainement. Ainsi je vous propose de voter favorablement cette programmation.

**Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.**

**Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.**

---

**6 - 3273 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 725 176,00 € relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 5 logements PLS situés 25, rue de la Corderie à Lyon 9<sup>ème</sup> – Direction des Finances**

---

Rapporteuse : Malika BONNOT

**Malika BONNOT** : Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, la demande de garantie d'emprunts que je vous présente aujourd'hui avait déjà été accordée le 20 juin 2020. Cette décision doit être revue car le contrat de prêt est tombé en caducité en raison d'une erreur dans la rédaction de la délibération de la Métropole concernant l'adressage de l'opération.

Cette délibération concerne la demande de SAHLM Alliade Habitat qui est 176 avenue Jean Jaurès à Lyon 7<sup>e</sup> arrondissement et qui sollicite la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 725 776 euros contracté auprès de la Caisse de dépôt et consignations ; ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition amélioration de 5 logements en PLS situés 25 rue de la Corderie à Lyon 9<sup>e</sup> arrondissement.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, Alliade Habitat s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie sur un maximum de 60 ans. Il est rappelé que la surface habitable prévisionnelle de cette opération est de 268,20 m<sup>2</sup> et je vous propose un avis favorable pour cette délibération. Je vous remercie.

**Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB** : Cela veut dire qu'on aurait 3 % des 268 m<sup>2</sup> ?

**Malika BONNOT** : Je sais où veut en venir Monsieur COLLOMB. Mais vous la connaissez, la réponse !

**Mme la Maire** : De réservable.

**Malika BONNOT** : Si on fait 3 % de 268, on est à moins de 9 mètres carrés et ces 9 mètres carrés ne font pas un appartement. En fait les bailleurs totalisent tous nos 3 % et sur un programme donné, ils vont livrer un T2 et nous le mettre en réservation. C'est ça Monsieur COLLOMB ?

**Mme la Maire** : Petit à petit, les 3 % forment un appartement. Monsieur OTTAVIANI ?

**Jean-Pierre OTTAVIANI** : Je refais la remarque que j'ai déjà faite la fois antérieure sur le fait que ce soit des PLS. Cela me dérange énormément. Il y a un besoin. Tout à l'heure, lors des différentes interventions, tout le monde a décrit une misère et une pauvreté qui sont très présentes. L'urgence, ce sont les PLAI et les PLUS.

**Malika BONNOT** : Monsieur OTTAVIANI, tout le monde entend bien votre remarque. Elle est tout à fait justifiée. Il n'en demeure pas moins qu'on se doit d'une mixité, c'est l'engagement sur lequel nos électeurs nous attendent. Des PLAI, oui, mais il nous faut aussi ce type de financement d'habitat parce qu'il correspond à la demande d'une certaine population. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, on pense toujours qu'avec PLS, on est dans des revenus exponentiels. Pas tant que ça, pour une personne

seule, on est à peu près à 30 000 euros par an. Cela reste quand même difficile pour ces populations-là de se loger dans le privé quand il faut avancer les cautions, les garanties et cætera. C'est bien aussi que le parc public propose à cette population ce type d'habitat. Là, en l'occurrence, ce sont cinq logements dans l'IFU. Je trouve que c'est quand même intéressant.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**7 - 3268 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 81 426€ pour l'acquisition-amélioration de 2 logements PLAI situés 29, Rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9<sup>e</sup> – Direction des Finances**

---

Rapporteuse : Malika BONNOT

**Malika BONNOT** : La société foncière d'Habitat et humanisme sollicite la Ville de Lyon afin que celle-ci garantisse à hauteur de 15 % la souscription d'un emprunt d'un montant de 81 926 euros. Cet emprunt est destiné à une opération acquisition amélioration de 2 logements en PLAI situés au cœur du quartier de Vaise au 29 rue Sergent Michel Berthet.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Habitat et humanisme s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % de la surface pendant toute la garantie. Habitat et humanisme, comme je l'ai déjà signalé la dernière fois, participe déjà dans l'IFU à l'offre de logements sociaux pour des publics en situation de grande fragilité et en y associant une perspective de réinsertion sociale et professionnelle.

Sur le 9<sup>e</sup> arrondissement, Habitat et humanisme dispose d'un petit patrimoine de 22 logements auxquels vont venir s'ajouter les deux précédemment décrits. Sur la Métropole de Lyon, par an, Habitat et humanisme permet à plus de 5 000 personnes d'être logées.

Ce projet d'acquisition rénovation est intéressant à bien des égards, il va participer de l'offre de logement social pour des ménages aux revenus très modestes et d'un accompagnement adapté à leurs situations dans un quartier très demandé. Par ailleurs, cette opération contribue à la conservation et à la valorisation de l'habitat ancien du cœur de Vaise. C'est un avis favorable que je vous demande pour cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**8 - 3262 - Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux - Direction de l'Aménagement Urbain**

---

Rapporteur : Pauline BRUVIER HAMM

**Pauline BRUVIER HAMM** : La présente délibération concerne la fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public notamment dans le cadre de travaux de construction. En synthèse, on observe une légère hausse de la plupart des tarifs qui se compense par une grande nouveauté : le passage d'une tarification annuelle à la mensualisation. La hausse des prix sera donc compensée par cette nouvelle organisation car elle permettra aux entreprises de payer au plus juste par rapport à leur temps d'occupation.

Second changement important pour nous, la diminution drastique des chantiers de rénovation thermique. C'est un pas de plus, une aide supplémentaire pour tous les Lyonnais et les Lyonnaises qui réfléchissent à ce projet pour leurs habitats ou leurs locaux professionnels. Cette initiative vient s'ajouter à toutes les mesures d'incitation sur la région lyonnaise.

Pour information, cette délibération a obtenu l'avis favorable de la commission et je vous propose de la voter favorablement.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**9 - 3265 - Participation de la Ville de Lyon à l'expérimentation API (interface de programmation applicative) meublés. Approbation du projet de convention avec l'Etat, la Direction Générale des Entreprises (DGE), le Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique (PEReN) et les plateformes intermédiaires de meublés - Autorisation de signer le contrat de responsabilité conjointe avec la DGE et le contrat de sous-traitance avec le PEReN – Direction de l'Aménagement Urbain**

---

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

**Lisa MAMBRÉ** : Madame la Maire, chers collègues, habitantes et habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement, il est question dans cette délibération de la participation de la Ville de Lyon à l'expérimentation de l'API meublés qui est l'interface de programmation applicative. C'est donc un projet d'expérimentation d'une application d'échange de données entre des plateformes de location de meublés touristiques et les communes. Il est piloté aujourd'hui par la Direction générale des entreprises.

Ce soir, nous souhaitons recueillir votre approbation quant au projet de convention avec l'État, la Direction générale des entreprises et le pôle d'expertise de la régulation numérique ainsi que les plateformes intermédiaires de meublés. Jusqu'alors, parmi les données qui doivent obligatoirement être transmises chaque année par les plateformes de location, leur recueil se faisait plutôt difficilement. Pour la première en 2021, les données des principales plateformes de location ont pu être obtenues. Il a par ailleurs été constaté que l'analyse des données des plateformes montre l'intérêt stratégique pour la bonne application de la réglementation de cellules locations.

Partant de ce constat, le Ministère de l'Économie a pris l'initiative d'une expérimentation visant à centraliser les données des plateformes pour pouvoir en transmettre une version complète et consolidée à la demande des communes. La Ville de Lyon a été désignée pour participer à cette expérimentation en même temps que quatre autres communes de France. Je vous propose donc de mettre au vote cette délibération afin de valider les conventions qui découlent de ce partenariat. Merci beaucoup pour votre attention.



***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**10 - 3278 - Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire – Direction des Affaires Culturelles**

---

Rapporteuse : Lisa MAMBRÉ

**Lisa MAMBRÉ :** Je vous présente une délibération portant sur l'approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, celle-ci ayant pour objectif de fixer les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale au sein du milieu scolaire.

En effet, la Ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon ont mis en place depuis plusieurs années une collaboration dans les écoles primaires afin de développer l'intervention musicale sur le temps scolaire. Cette action s'inscrit dans la démarche du projet éducatif de territoire (PEdT) dans les volets éducation et culture du contrat de ville.

Aujourd'hui, ce sont 35 musiciennes et musiciens intervenants qui offrent chaque année à plus de 15 000 élèves des écoles primaires de la Ville de Lyon, des projets et des actions de pratique musicale et artistique. Dans notre arrondissement, 50 classes élémentaires bénéficient de ce programme. Ce projet fait l'objet de deux conventions entre la Ville de Lyon, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et le CRR. Ainsi, celles-ci ne s'achevant pas à la même date, il est proposé d'aligner les temporalités de ces deux engagements afin de construire concomitamment le dispositif avec l'ensemble des partenaires à compter de la rentrée scolaire 2022. Pour ce faire, il vous est proposé de prolonger entre la Ville de Lyon et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon jusqu'à septembre 2022. Je vous propose donc de mettre au vote cette délibération.

**Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB :** Au travers de ces différentes délibérations, on voit qu'on ne partait pas totalement de rien dans la Ville de Lyon et qu'il y avait déjà un certain nombre de choses qui se faisaient. C'est pour cela que je vote d'autant plus favorablement tous les projets qui nous sont proposés ce soir.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**11 - 3199 - Programmation au titre de l'exercice 2021 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteur : Emmanuel GIRAUD

**Emmanuel GIRAUD** : Chers collègues, chères habitantes, chers habitants, il s'agit d'une délibération récurrente, annuelle qui vise à cofinancer des postes et des actions d'ingénierie menées au sein des quartiers Politique de la ville dans notre arrondissement.

Ce sont des postes qui sont soit sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon, je pense notamment aux Directeur et Directeur adjoint du GPV Duchère et auquel cas la ville de Lyon verse une subvention auprès de la Métropole pour cofinancer ces postes. J'ai oublié de le dire, ce sont des postes cofinancés par la Métropole, la Ville de Lyon et l'ANRU.

Soit, à l'inverse, ce sont des postes qui sont sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lyon et dans ce cas-là c'est la Métropole qui accorde des subventions à la ville. Concernant ceux-ci, nous en bénéficions aujourd'hui de six sur le territoire du 9<sup>e</sup> arrondissement. Ils sont tous plus ou moins regroupés à la mission Duchère et exercent autant sur le GPV Duchère mais aussi sur les secteurs du Vergoin, du bas de Vaise et de Gorge de Loup.

C'est une sollicitation pour autoriser le Maire à signer les participations financières de la Ville sur ces postes.

Je profite de la parole qui m'est donné pour saluer le départ en retraite de Bruno COUTURIER. Ce n'est pas tout à fait effectif puisqu'il le sera administrativement au Printemps prochain mais il a cessé son activité le 5 novembre dernier Il a travaillé pendant vingt ans sur la Duchère et a été au début du projet ; il travaillait même avant à la Guillotière, c'est le Lyonnais qui a travaillé dans les quartiers qu'il fallait, qui bougeaient. On le regrette presque déjà, son remplaçant est en cours de recrutement. Je vous remercie.

**Prises de paroles :**

**Gérard COLLOMB** : Je vais saluer aussi Monsieur COUTURIER qui a aidé à lancer le projet dans une période où ce n'était pas si facile de le lancer. Lorsque les projets de rénovation urbaine sont faits sur l'agglomération lyonnaise, tout le monde s'en félicite. Au début, pour les lancer, ce n'est pas si évident que cela. Il a fallu quelques réunions de concertation assez punchy avec la population pour pouvoir démarrer le projet de La Duchère. Quand on regarde ce qu'elle était avant ce lancement et ce qu'elle est aujourd'hui, on peut dire que les choses ont bien changé.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité***

---

**12 - 3194 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un local du domaine public à titre gratuit, situé 16 rue Tissot à Lyon (9<sup>e</sup> arrondissement) au profit de l'association "Bricolage d'Or" - EI n° 09059 – Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteuse : Marie ALCOVER

**Marie ALCOVER** : Il s'agit ici d'un simple renouvellement pour un an de la convention d'occupation du local situé au 16 rue Tissot au profit de l'association "Bricolage d'Or". Je vous invite à répondre favorablement à cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**13 - 3193 – Approbation et autorisation de signature des conventions et des contrats de sous-location d'occupation 2022/2025 de la Ville de Lyon au profit des Centres sociaux, des Maisons des Jeunes et de la Culture et des Maisons de l'Enfance de Lyon - Direction du Développement Territorial**

---

Rapporteuse : Marie ALCOVER

**Marie ALCOVER** : Il s'agit ici du renouvellement des conventions des structures d'éducation populaire : centres sociaux, MJC, maisons de l'enfance. Ce sont des conventionnements d'une durée de quatre ans qui courront jusqu'en 2025. Le deuxième point important de cette délibération est d'accorder la gratuité pour le prêt de ces bâtiments. C'est un soutien supplémentaire de la part de la Ville de Lyon aux acteurs de l'éducation populaire. Je vous invite de nouveau à voter favorablement cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**14 - 3305 - Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2022 - Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat**

---

Rapporteuse : Camille AUGÉY

**Camille AUGÉY** : Il s'agit d'une délibération technique qui fixe le droit de place sur les marchés pour les forains. Ces droits de place avaient augmenté de 2 % par an lors du dernier mandat. Du fait notamment du Covid, nous avons fait le choix de ne pas augmenter ces tarifs l'année dernière et nous poursuivons ce choix pour les mêmes raisons pour l'année 2022. Les tarifs restent inchangés pour les forains.

J'aimerais profiter de cette délibération pour mettre en valeur l'offre extraordinaire de nos marchés. Lyon est une ville avec une des offres les plus importantes de marchés, tant alimentaires que manufacturés. Il y a aussi des marchés plus atypiques tels que les bouquinistes, marchés de la création, de l'artisanat qui sont de réels atouts pour notre ville.

Nous menons un travail important pour répondre à la demande des habitants et habitants vers plus de produits locaux, de saison, avoir des marchés qui sont plus propres, avec une meilleure gestion des déchets et une meilleure lisibilité de ces produits.

Nous ferons bientôt une consultation en 2022 notamment des arrondissements pour savoir si les habitants et habitants sont satisfaits de l'offre actuelle de marchés et si nous avons peut-être des choses à faire évoluer. Je vous remercie et vous invite à voter favorablement cette délibération.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**15 - 3253 - Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public – Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat**

---

Rapporteure : Camille AUGÉY

**Camille AUGÉY :** Il s'agit encore d'une délibération technique qui fixe les tarifs d'occupation commerciale du domaine public, ça vaut pour les commerces avec les terrasses, les étals, les enseignes mais aussi les vogues ou les commerçants ambulants. De la même manière, les tarifs sont reconduits à l'identique en 2022. Ils n'avaient pas bougé en 2021 pour les mêmes raisons que les marchés, liées à la crise sanitaire et suite à deux années de hausse en 2019 et 2018.

Puisque nous parlons des terrasses, j'en profite pour faire une petite incise et rappeler deux actions récentes de la Ville de Lyon. D'une part la prolongation des terrasses saisonnières et sur stationnement gratuitement jusqu'au 31 décembre de cette année. D'autre part, nous avons communiqué récemment dessus, l'interdiction des terrasses chauffées. C'est un engagement que nous avons pris lors de la campagne et tenu pour mettre fin à cette aberration climatique. Les commerçants étaient au courant depuis bien plus longtemps, l'arrêté avait été pris en juillet. Je vous remercie et vous invite à voter favorablement cette délibération.

**Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB :** Madame AUGÉY, pourquoi le rapport 3259 sur les dimanches d'ouverture des commerces a été retiré de l'ordre du jour ?

**Camille AUGÉY :** C'est une question légitime Monsieur COLLOMB, il s'agissait d'une erreur. Le rapport n'avait pas été mis à l'ordre du jour des arrondissements, en revanche, il a été présenté en commission et sera bien présent au Conseil municipal. Nous pourrions en débattre avec grande joie.

**Gérard COLLOMB :** Très bien. Il y avait quelques petits problèmes internes ?

**Camille AUGÉY :** Absolument pas, je vous invite à consulter le compte-rendu de la commission puisque le rapport a été voté à l'unanimité.

**Gérard COLLOMB :** C'est super. Je vois que vous vous situez dans la droite ligne que nous avons faite.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**16 - 3202 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un local du domaine privé à titre gratuit situé 10B-12B place Abbé Pierre à Lyon (9<sup>e</sup> arrondissement) au profit du Groupement d'Intérêt Public - Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi - EI n° 09327 – Direction du Développement Territorial**

---

Arrivée de Quentin CARPENTIER.

Rapporteure : Camille AUGÉY

**Camille AUGÉY** : Derrière ce titre un peu barbare se cache une belle délibération qui est récurrente. L'antenne Maison pour l'emploi de la Duchère est l'une des cinq antennes de la Ville de Lyon, les autres étant sur les pentes, les 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements. Ces antennes sont des outils majeurs, les premiers de la Ville de Lyon pour mener sa politique emploi et insertion. Elles accueillent, orientent et accompagnent vers l'emploi plusieurs centaines de jeunes et adultes du 5<sup>e</sup> et du 9<sup>e</sup> arrondissement pour ce qui est de cette antenne de la Duchère grâce à des conseillers et à travers plusieurs dispositifs dédiés.

Pour les jeunes, on a par exemple la garantie jeune pour les plus de 26 ans, nous avons le parcours itinéraire emploi renforcé, l'accompagnement sénior dénommé passeport emploi ou encore l'accompagnement à la création d'entreprises.

Cette délibération vise à mettre à disposition gratuitement des locaux de la Ville de Lyon situés place Abbé Pierre à La Duchère, juste au-dessus de la MDMS, afin d'accueillir cette très belle antenne Maison de Lyon pour l'emploi. Une des plus belles de la Ville, je tiens à le dire. J'invite à s'y rendre toute habitante et tout habitant qui auraient besoin de conseils, quels qu'ils soient au niveau de l'emploi. Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

#### **Prises de parole :**

**Gérard COLLOMB** : Je suis totalement d'accord avec Madame AUGÉY, il est dommage qu'elle n'ait pas tenu des propos aussi louangeurs il y a juste deux ans. Cela aurait changé la face des choses parce que ces locaux sont effectivement magnifiques mais ils sont l'héritage du passé. Je n'ai pas souvenir que par le passé vous ayez dressé de telles louanges à la municipalité précédente.

**Camille AUGÉY** : Je n'ai pas le souvenir d'en avoir parlé à d'autres conseils d'arrondissement ou municipaux.

**Mme la Maire** : Je pense que Monsieur COLLOMB veut nous rappeler de nouveau la petite rengaine habituelle, que le passé n'était quand même pas si mal.

**Gérard COLLOMB** : Oui, cela vaut mieux qu'un passif !

**Mme la Maire** : Nous, on se dit qu'on a envie d'aller vers et parler de l'avenir.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.  
Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**17 - 3271 - Lancement de l'opération 60022017 "Cimetières - Réseaux d'eau 2021-2026" et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012 - Direction des Cimetières**

---

Rapporteure : Pauline BRUVIER HAMM

**Pauline BRUVIER HAMM** : Cette délibération concerne le lancement de l'opération de la rénovation des réseaux d'eau dans les cimetières lyonnais. Il s'agit d'une opération portée dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement visant à rénover le système de réseaux d'eau des sept cimetières

lyonnais. À terme, cela permettra d'avoir une meilleure connaissance des réseaux existants, de mieux contrôler l'alimentation en eau des sites et des sous-secteurs, de supprimer les fuites parfois très importantes et en conséquence d'économiser de l'eau et de l'argent public.

Pour information, cette délibération a obtenu l'avis favorable de la commission et je vous invite à voter favorablement.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**18 - 3261 - Approbation d'une convention "Pack ADS DEMAT" avec la Métropole de Lyon pour la gestion de certains équipements ou services relatifs à l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme - Direction de l'Aménagement Urbain**

---

Rapporteuse : Pauline BRUVIER HAMM

**Pauline BRUVIER HAMM :** Cette délibération concerne l'approbation de la convention "Pack ADS DEMAT" avec la Métropole de Lyon. Le Pack ADS DEMAT est mis en place depuis 2015 sur l'ensemble des communes de la Métropole dans le cadre des procédures d'urbanisme. L'objectif final est de simplifier les démarches en ayant un outil commun à tous les auteurs de l'instruction des autorisations de droit du sol. Cela va de l'élu au technicien jusqu'à l'architecte des bâtiments de France lorsque cela est nécessaire.

Pour information, cette délibération a obtenu l'avis favorable de la commission et je vous invite à voter favorablement.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

**19 - 3188 – Évolution tarifaire des cimetières de la Ville de Lyon - Direction des Cimetières**

---

Rapporteuse : Pauline BRUVIER HAMM

**Pauline BRUVIER HAMM :** Cette délibération concerne l'évolution tarifaire des concessions dans les cimetières lyonnais. La loi des finances 2021 a fait un déficit de recettes suite à la disparition de certaines taxes. Pour combler ce déficit, la Ville devrait augmenter le prix des concessions de 13 %. Afin de garder des tarifs abordables, nous avons proposé d'augmenter la tarification de manière graduée, en fonction de la durée des concessions. Nous avons ainsi des augmentations allant de 1 à 1,5 % pour les concessions de 15 et 30 ans et jusqu'à 85 % pour les concessions perpétuelles. Ces nouveaux tarifs permettront de compenser un peu plus de la moitié des recettes induites par la suppression des taxes funéraires.

Pour information, cette délibération a obtenu l'avis favorable de la commission et je vous invite à voter favorablement.

***Aucune intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***

***Le conseil émet un avis favorable à l'Unanimité.***

---

## **20 – Questions des Conseils de Quartier au Conseil d'Arrondissement**

---

**Mme la Maire :** Chaque conseil de quartier a procédé au renouvellement des bureaux et à l'élection de leur président. Je tiens à féliciter chaque membre et les remercie pour leur engagement et leur envie de s'engager dans la vie de nos quartiers.

Nous avons reçu 2 questions :

- 1 question du Conseil de Quartier Vaise-Industrie-Rochecardon ;
- 1 question du Conseil de Quartier de la Duchère.

### **Conseil de quartier Vaise-Industrie-Rochecardon : question posée par Bastien MUSSET.**

« Madame la Maire, de nombreux riverains nous ont fait part de leur émoi et de leur colère face à la diminution drastique des horaires d'ouverture de l'agence postale de la place de Paris. Cette dernière n'ouvre plus en effet que le matin certains jours de la semaine et plus le samedi, ce qui rend de fait impossible l'accès à l'agence pour de nombreuses personnes.

Si les Collectivités n'ont bien sûr pas de pouvoir juridique à proprement parler sur la Poste et sur sa politique, ils n'en peuvent pas moins nous semble-t-il faire pression pour que le service au public demeure rendu. Si rien n'est fait, tout porte à croire que l'agence postale de la Place de Paris fermera complètement à courte échéance, ce qui pénalisera considérablement les riverains de la place de Paris, et encore davantage ceux de Rochecardon et de l'Industrie.

Aussi, nous souhaitons savoir ce que compte faire la Municipalité sur ce dossier. Avec nos remerciements. »

### **Réponse : Mme la Maire, Anne BRAIBANT.**

Dès notre arrivée l'an dernier, nous avons rencontré les responsables régionaux et locaux du groupe La Poste. Marion CRÉTINON et moi-même, nous sommes en lien régulier avec l'adjointe au Directeur régional, ainsi qu'avec les chefs de secteur sur le 9<sup>e</sup> arrondissement.

La Poste propose 4 bureaux dans le 9<sup>e</sup> arrondissement : celui juste à côté de la mairie, un bureau à la Duchère, un bureau à Saint Rambert et, enfin un bureau place de Paris. Ces dernières années, la fréquentation de ce bureau a particulièrement baissé, contrairement aux 3 autres : moins 37,6 % entre 2015 et 2019. La crise sanitaire a par ailleurs accéléré cette tendance. Ces données ont amené le groupe La Poste à réinterroger les horaires d'ouverture.

De nouveaux horaires nous avaient été présentés lors d'un de nos rendez-vous réguliers. Avec Marion CRÉTINON, mon adjointe au commerce, nous nous y étions fermement opposés. Mais comme le signale justement la question du Conseil de quartier, nous n'avons pas de moyen juridique pour nous y opposer. Supprimer la présence postale dans le 9<sup>e</sup> arrondissement n'est pas envisageable. Nous faisons donc pression régulièrement pour que le bureau de poste place de Paris demeure malgré la faible amplitude d'ouverture. La fermeture du bureau, même si elle a été envisagée, n'est plus à l'ordre du jour. Le groupe La Poste respecte la volonté locale et nous a entendus. Nous continuons à nous battre pour que l'agence de la place de Paris soit ouverte également le samedi matin, jour du marché. Cela nous semble plus que logique.

Nous sommes particulièrement attachées à la présence des services publics sur le territoire. Quoiqu'en dise la réglementation européenne et la libéralisation du marché postal, La Poste reste une entreprise

à fonds publics, avec une mission élémentaire de service public. Elle a su s'adapter face à la révolution numérique mais doit plus que jamais rester proche des problématiques des territoires.

Par ailleurs, nous avons obtenu la création d'un point « La Poste Relais » additionnel dans le quartier de l'Industrie. C'est le supermarché Kouni, rue des Docks, qui accueille ce point relais, permettant d'affranchir les envois, de déposer et récupérer ses colis et d'y acheter certains produits postaux, timbres, colis et enveloppes affranchies. De nombreux relais existent dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, permettant aux habitantes et habitants de bénéficier de services locaux de proximité, à des horaires parfois plus intéressants que ceux des bureaux de poste. D'autres commerçants sont actuellement en lien avec la Direction régionale pour créer d'autres Points relais, à Rochechardon notamment.

Néanmoins, si cette solution séduit par sa complémentarité, elle ne peut et ne doit être généralisée en devenant un palliatif aux fermetures des bureaux. Cela signifierait la mort du service public et la privatisation déguisée de notre bien commun. Nous ne nous y résoudrons pas !

### **Conseil de quartier de la Duchère : question posée par Bastien MUSSET**

« Nous avons décidé de demander l'animation de notre quartier pendant les fêtes de fin d'année. Nous aimerions faire des décorations lumineuses, quelles sont les possibilités qui s'offrent à nous pour le faire ? »

**Mme la Maire :** À Lyon, les illuminations de Noël sont gérées par les associations de commerçants. Elles peuvent faire une demande de subvention à hauteur de 50 % à la Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat. Cette année, exceptionnellement, le subventionnement a été porté à 60 %. Nous avons voté la délibération il y a peu de temps.

La Direction de l'éclairage urbain dispose de quelques illuminations qu'elle met à disposition d'associations. Cependant, elle n'est pas en mesure de les installer. La période est en effet très chargée pour cette direction avec l'organisation de la Fête des Lumières.

Deux solutions s'offrent ainsi au Conseil de Quartier de la Duchère.

Le Conseil de Quartier peut proposer un projet dans le cadre des APICQ, les Appels à Projet en faveur des Initiatives des Conseils de Quartier. Les dossiers doivent parvenir en mairie d'arrondissement avant le 7 janvier pour une réalisation en 2022. Des financements spécifiques jusqu'à 5 000 € sont possibles, en complément de l'enveloppe allouée par la mairie d'arrondissement chaque année.

Nous pouvons également, avec l'appui du Conseil de Quartier, fédérer les commerçants de la Duchère pour qu'une association de commerçants soit créée et qu'un dossier puisse être déposé pour l'année prochaine. Madame AUGÉY, voulez-vous compléter ?

**Camille AUGÉY :** Madame la Maire, vous avez tout dit. Je saluerais avec grande joie la naissance d'une association de commerçants à la Duchère. On sait toute l'utilité de ces associations de commerçants pour être des interlocuteurs, de relais et générer des initiatives qui profitent à toutes et tous telles que les illuminations.

### **Clôture du conseil d'arrondissement :**

L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie, nous avons commencé par les illuminations de la grande rue de Vaise et nous finissons par cette perspective d'une potentielle illumination à la Duchère. Je propose de clôturer ce dernier conseil d'arrondissement de l'année 2021. Nous ne sommes que le 30 novembre, nous sommes un peu loin mais je vous souhaite de joyeuses fêtes. La date du prochain conseil d'arrondissement est le 18 janvier 2022. Soyez prudents et à très bientôt.